

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-HUITIEME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIEME COMMISSION  
15e séance  
tenue le  
mercredi 20 octobre 1993  
à 15 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 15e SEANCE

Président : M. MONGBE (Bénin)

SOMMAIRE

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

- b) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES
- c) PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/48/SR.15  
8 février 1994  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

- b) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES (A/48/333)
- c) PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT (A/48/70-E/1993/16, A/48/393)
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (A/48/39, A/48/491)

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES (A/48/309, A/48/364)

1. M. OSSA (Directeur de la Division de l'analyse des politiques macro-économiques et sociales du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques), présentant le rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur de ressources humaines au service du développement (A/48/364), dit que l'Assemblée générale a convoqué le Sommet mondial pour le développement social, convaincue qu'elle était que la mise en valeur des ressources humaines était l'élément clef du processus de développement. Jusque récemment, on observait deux courants de pensée dominants en la matière : l'un représentait l'utilitarisme poussé à son extrême, l'autre était empêtré dans les querelles idéologiques stériles de la guerre froide. On attachait peu d'importance à l'interdépendance entre les ressources humaines, d'une part, et le développement et les conditions de vie, de l'autre. En conséquence, les retombées économiques de la mise en valeur de ressources humaines étaient relativement modestes. Dans bien des pays en développement, les progrès réalisés en matière d'alphabétisation et d'instruction ne se traduisaient ni par des gains de productivité ou une accélération de la croissance économique, ni par une amélioration de la situation sur le plan social.

2. A partir des années 80, une nouvelle conception intégrée de la mise en valeur des ressources humaines a commencé à s'imposer, à la faveur d'une meilleure appréhension des relations entre les différentes variables du processus de développement. A cet égard, le rapport s'intéresse particulièrement aux efforts déployés à l'échelon national pour placer la mise en valeur de ressources humaines dans une perspective sociale plus large et pour mettre en place un mécanisme qui lie l'offre à la demande, et montre que l'on peut accomplir des progrès appréciables, même dans les pays qui connaissent le niveau de bien-être matériel le plus bas, en redéfinissant les priorités sociales et gouvernementales.

3. Cela dit, les progrès accomplis en la matière sont loin d'être évidents dans certaines régions, notamment en Afrique, dans l'ex-Union soviétique et en Europe orientale, principalement du fait de la mauvaise conjoncture économique. Les contre-performances de l'Afrique s'expliquent en outre par des facteurs exogènes défavorables, par des politiques économiques inadaptées et par des problèmes structurels chroniques.

(M. Ossa)

4. Les politiques de stabilisation et d'ajustement structurel ont parfois aggravé les difficultés en restreignant l'application des politiques de mise en valeur de ressources humaines. Même dans les pays qui n'ont pas réduit les dépenses publiques dans les secteurs de la santé et de l'enseignement, le taux d'accroissement de la population a été tel que les dépenses par habitant ont en fait diminué. Dans ces deux secteurs, les redevances imposées aux utilisateurs ont joué au détriment des catégories les plus pauvres de la population. L'accès aux services sociaux a été réduit, car les politiques d'ajustement structurel ont entraîné une contraction des salaires réels et des revenus des travailleurs indépendants.

5. La situation des pays en transition est très analogue à celle des pays en développement – si ce n'est que les secteurs du développement humain y étaient assez avancés et que l'accès à la formation et à l'enseignement était théoriquement garanti. Selon le rapport, ces acquis sont menacés et selon certains la création de filets de protection sociale aiderait à assurer un large soutien de la population en faveur des politiques de restructuration. L'évolution politique récente des pays en question semble confirmer cette analyse.

6. Pionnière en la matière, l'ONU s'est efforcée de mettre en place un mécanisme plus efficace de coordination intersectorielle et interinstitutions et de veiller en même temps à ce que l'orientation de ses activités opérationnelles soit mieux adaptée aux besoins concrets des pays bénéficiaires. L'importante restructuration en cours du système des Nations Unies impose de clarifier la répartition des tâches entre les institutions du système et de rationaliser leurs activités opérationnelles en harmonisant et en simplifiant les règles et procédures relatives aux cycles des programmes et à leur évaluation, leur supervision et leur vérification. Grâce à la note sur la stratégie du pays et au système des coordonnateurs résidents, il sera plus facile d'intégrer l'action des différents organismes sur le terrain. Etant donné que la majorité de leurs opérations ont un rapport direct ou indirect avec le développement des capacités nationales, la restructuration devrait renforcer l'efficacité du soutien que ces organismes apportent aux activités de mise en valeur des ressources humaines menées sur le plan national.

7. Il faut cependant noter qu'un certain nombre de facteurs risquent de contrarier les efforts déployés pour renforcer l'efficacité de la coopération internationale. Le financement dont disposent les organismes des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été réduit du fait de ce qu'on a appelé la lassitude des grands donateurs. Du fait de la bilatéralisation de l'aide au développement, il est devenu plus difficile de financer l'action des Nations Unies de manière adéquate. Dans les pays qui, sans s'être assurés préalablement le soutien de leur population, ont procédé à un revirement de politique pour se conformer aux recommandations des donateurs, l'impopularité des nouvelles politiques a parfois provoqué des révoltes populaires. Il faut donc que les donateurs aussi bien que les institutions financières internationales soient conscients des répercussions sociales de leurs recommandations, et qu'ils élargissent les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel qu'ils défendent de manière à tenir compte de ces éléments.

/...

(M. Ossa)

8. Le rapport cite des mesures complémentaires destinées à contrebalancer les effets néfastes que les réformes peuvent avoir sur la mise en valeur des ressources humaines : faire participer à la formulation des réformes, dès ses premières étapes, les groupes directement concernés; déterminer quels sont les groupes dont les besoins sont les plus grands; réorienter les dépenses publiques vers les programmes sociaux et rationaliser ces derniers; renforcer la synergie entre les programmes. Par ailleurs, il faut absolument protéger les investissements en capital humain pendant les phases de stabilisation et d'ajustement des programmes de réforme. On évitera ainsi un affaiblissement des capacités humaines qui va à l'encontre des buts recherchés et qui peut avoir des répercussions à moyen ou long terme sur la reprise économique.

9. Comme en témoignent l'importance que le système des Nations Unies attache à cette nouvelle approche et le fait qu'il s'emploie à renforcer ses activités opérationnelles, il s'agit là d'une occasion à ne pas manquer. Un échec serait en effet plus coûteux que jamais. La communauté internationale a élaboré un modèle de développement viable, et le système des Nations Unies étudie les moyens et la manière de le transformer en réalité. De nombreux pays en développement emploient toute leur énergie à la réforme de leur économie, en mettant l'accent sur la mise en valeur des ressources humaines. Leurs efforts méritent tous les soutiens, y compris le soutien financier, car l'investissement dans les ressources humaines est un élément essentiel du développement axé sur l'homme.

10. M. MATHIASON (Directeur assistant de la Division de la promotion de la femme du Département de la coordination des politiques et du développement durable) dit que l'on pensait autrefois que le développement ne faisait pas de distinction entre les sexes. Lorsqu'on parlait de la femme et du développement, on se voyait répondre par un syllogisme : le développement profite aux êtres humains, les femmes sont des êtres humains, donc le développement profite aux femmes. Au cours de la Décennie des Nations Unies pour la femme, et depuis, la réalité a prouvé que ce raisonnement ne tenait pas. Le développement n'a pas également profité aux femmes et aux hommes; les politiques de développement, comme celles d'ajustement structurel — qui ne sont pas censées favoriser un sexe plutôt que l'autre — ont des conséquences plus néfastes pour les femmes que pour les hommes, et les politiques de développement qui ne tiennent pas compte de la situation de la femme se révèlent inopérantes.

11. Par exemple, lorsqu'on s'est rendu compte que les femmes étaient les principales productrices de denrées alimentaires pour la consommation des ménages (surtout en Afrique), la découverte a fait grand bruit. Il n'en reste pas moins que les politiques et programmes de développement continuent à être élaborés comme si tous les producteurs du secteur agricole étaient des hommes. Un des effets de l'ajustement structurel et de la récession qui a touché également les hommes et les femmes du monde entier est l'irrégularité et la précarité de l'emploi. Telle était cependant la règle pour les femmes, qui ont appris à y faire face. Pour les hommes, en revanche, il s'agirait plutôt d'une anomalie. L'analyse de l'expérience de la femme dans ce domaine peut être utile lorsqu'il s'agit d'adopter des politiques économiques à l'échelle de la société tout entière.

(M. Mathiason)

12. Dans le rapport du Secrétaire général sur la participation effective et l'intégration des femmes au développement (A/48/393), le développement durable est examiné à la lumière des décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Le programme Action 21 y est analysé sous l'angle des inégalités entre les sexes. Outre le chapitre 24, entièrement consacré à la promotion de la femme, le rapport rappelle que le reste du programme est loin de passer sous silence ces inégalités et montre comment ce type de considérations éclaire d'un jour particulier l'application des recommandations des autres chapitres.

13. Dans ce rapport, il s'agit de démontrer qu'il est possible et souhaitable de se pencher sur la question des inégalités entre les sexes dans la supervision et l'exécution d'Action 21, comme l'a demandé la Commission de la condition de la femme, position entérinée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1993/12.

14. La version préliminaire de l'Etude mondiale de 1994 sur le rôle des femmes dans le développement (A/48/70) a pour objet de présenter les données communiquées par les gouvernements. Chaque édition de l'Etude mondiale a contribué de diverses manières à la compréhension du développement, et celle de 1994 sera bâtie sur l'idée de remplacer la participation des femmes au développement, en tant que concept de base, par les rapports entre le développement et les disparités entre les sexes.

15. La question ne doit pas être examinée du seul point de vue des femmes, mais aussi sous l'angle des situations et des fonctions relatives des hommes et des femmes, notamment en ce qui concerne les rôles que leur attribue la société. Ainsi peut-on faire une distinction entre les fonctions productives (production de biens et de services) et les fonctions liées à la reproduction (assurer la pérennité de la société). Bien qu'aucune de ces fonctions ne corresponde exclusivement à un sexe, il s'est instauré, de fait, une division du travail entre les sexes qui devient de plus en plus artificielle. Le rapport souligne qu'il faut examiner la question sous l'angle du renforcement des capacités de la femme, qui consiste à doter les femmes des mêmes ressources en vue du développement que les hommes et à parvenir à ce que les deux sexes partagent les fonctions de production et celles qui sont liées à la reproduction. Un des thèmes fondamentaux sera le rôle de la femme dans la prise de décisions économiques, afin de démontrer que le renforcement des capacités des femmes aide à résoudre d'autres problèmes de développement.

16. Dans la version préliminaire de l'étude, les problèmes et les solutions sont traités séparément, ce qui est rationnel d'un point de vue théorique mais ne constitue peut-être pas un mode d'organisation pratique pour la formulation de politiques. Ce document pourrait également être plus précis sur les questions politiques. Par exemple, on pourrait mettre davantage l'accent sur une optique où l'on tiendrait compte des disparités entre les sexes quand il s'agit de résoudre les problèmes de la pauvreté : on accorderait ainsi une place plus importante au foyer et à la micro-économie des ménages, ce qui pourrait faire surgir de nouvelles idées quant à la formulation des politiques de lutte contre la pauvreté. L'application de cette démarche au problème de l'emploi pourrait également permettre de concentrer l'analyse sur le profil de l'emploi de l'individu tout au long de sa vie.

17. M. AMBATCHEW (Directeur du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du Programme des Nations Unies pour le développement) présente le rapport du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) (A/48/39) et le rapport du Secrétaire général sur la coopération économique et technique entre pays en développement (A/48/491). Le premier se rapporte à la huitième session du Comité de haut niveau, au cours de laquelle celui-ci a examiné le rapport de sa septième session (1991) et les recommandations contenues dans le Plan d'action de Buenos Aires.

18. Les activités de CTPD se sont multipliées, et l'on perçoit mieux leurs avantages relatifs. Les progrès accomplis pendant la période considérée sont illustrés par les réalisations concrètes et les initiatives pratiques qui ont résulté de l'application des décisions et recommandations de la septième session, d'une part, et de la résolution 46/159 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1991, d'autre part. Les activités de CTPD se sont développées en quantité et en qualité, et les échanges d'experts ont triplé depuis 1990. En dépit des difficultés financières, plusieurs pays en développement ont accru leur offre de services formation, de conseil et de fourniture de matériel.

19. Les organismes des Nations Unies ont essayé de regrouper leurs ressources et nombre d'entre eux se cotisent avec le Groupe spécial pour assurer le financement des dépenses de la CTPD. Les consultations interinstitutions se sont intensifiées et le Comité administratif de coordination surveillera l'application des nouvelles directives relatives à la révision des politiques et méthodes de travail. Dans sa résolution 1992/41, le Conseil économique et social a invité tous les intéressés à privilégier la CTPD parmi les mécanismes possibles d'exécution des programmes et des projets; il a également défini un critère permettant de mesurer correctement les progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires et des décisions connexes. De nombreux organismes des Nations Unies ont adopté ou comptent adopter des politiques destinées à développer l'utilisation de la CTPD, et on essaie d'accroître la participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales.

20. Il ne faut cependant pas oublier que la CTPD n'est encore utilisée que marginalement, qu'elle est rarement prioritaire et qu'elle se heurte à de sérieuses contraintes financières. Les activités de l'exercice biennal 1991-1992 confirment que les pays en développement tiennent beaucoup à l'intensification et à la généralisation du recours à la CTPD, et elles laissent à penser que ce type de coopération pourrait bien devenir l'élément de base de l'action en faveur du développement.

21. M. DIALO (Directeur de la Division des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires de la CNUCED), intervenant au titre du point 91 b) (A/48/333), dit qu'au cours des trois années écoulées depuis que le Programme d'action a été adopté, deux grandes tendances se sont dégagées. Premièrement, nombre de pays parmi les moins avancés se sont efforcés de réorienter leurs politiques socio-économiques pour créer un environnement propice à la croissance et au développement durables. Ce processus de réforme interne est très précaire, notamment en raison de facteurs exogènes qui échappent à la volonté desdits pays. Deuxièmement, les investissements directs

(M. Dialo)

étrangers n'ont pas été à la mesure des grands efforts déployés par les pays les moins avancés. Ces dernières années, à part quelques exceptions notables, les pays donateurs du Comité d'aide au développement ont réduit l'aide publique au développement (APD) et n'ont pas tenu les engagements qu'ils ont pris. Il faut donc adapter les objectifs de l'APD pour tenir compte de l'augmentation du nombre de pays les moins avancés retenus pour la Conférence de Paris, et augmenter en même temps les ressources des sources multilatérales comme l'Association internationale de développement, la Facilité d'ajustement structurel renforcée, le PNUD et la première phase du Programme spécial d'assistance.

22. Les mesures destinées à réduire l'encours et la charge de la dette des pays les moins avancés se sont avérées insuffisantes. Il est encourageant que, lors de la réunion au sommet de Tokyo, les sept pays les plus industrialisés aient demandé au Club de Paris de continuer à étudier la possibilité d'alléger la charge de la dette des pays les moins avancés. Il faut aussi espérer que l'Acte final des négociations d'Uruguay comportera des mesures concrètes en faveur des pays les moins avancés, conformément aux engagements pris dans la Déclaration de Punta del Este. Lors de l'examen à mi-parcours du Programme d'action, prévu en 1995, les pays les moins avancés et leurs coparticipants pourront favoriser une exécution plus équilibrée du Programme. A cette occasion, il sera tenu compte des problèmes qui auront été posés et des conclusions auxquelles on sera parvenu lors de certaines conférences importantes organisées sous les auspices de l'ONU, notamment le Sommet mondial pour le développement social, la Conférence mondiale sur la population et la Conférence mondiale sur les femmes; l'on pourra également prendre en compte les conséquences de l'adoption de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification. Le débat de la Commission permettra sans doute de dégager les grandes orientations de l'examen à mi-parcours.

23. M. JARAMILLO (Colombie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, regrette que le Secrétariat néglige un domaine d'activité aussi important que celui de la science et des techniques et ne présente pas en temps voulu la documentation qui s'y rapporte.

24. Le Groupe est profondément préoccupé par l'aggravation de la situation économique et la marginalisation croissante des pays les moins avancés. Ces derniers ont procédé à des réformes économiques et politiques radicales mais leurs efforts se heurtent à un environnement international défavorable et à un afflux insuffisant de ressources extérieures. Il en est résulté une paupérisation massive de la population, qui perd tout espoir de vivre dans un monde meilleur.

25. Il faut appliquer d'urgence les recommandations contenues dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Les pays développés doivent augmenter l'APD et leurs investissements productifs, résoudre le problème pressant de la dette extérieure et ouvrir leurs marchés aux produits des pays les moins développés. Les pays les moins développés ne pourront jamais échapper au cercle vicieux de la pauvreté et du sous-développement si la solidarité internationale ne joue pas.

/...

(M. Jaramillo, Colombie)

26. Le Secrétaire général de la CNUCED devrait nommer sans délai le Secrétaire exécutif de la conférence qui se tiendra en 1995 pour examiner le Programme d'action.

27. La coopération économique et technique entre pays en développement doit être le thème prioritaire des programmes internationaux. A cet égard, la nouvelle orientation du Groupe des 77 traduit sa volonté politique d'intensifier les relations économiques et financières entre les pays en développement et de resserrer les liens économiques entre le Nord et le Sud, par opposition à l'attitude protectionniste de la grande majorité des pays industrialisés.

28. Le Groupe des 77 et la Chine renouvellent leur soutien au rapport de la huitième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement. L'Assemblée générale doit faire siens les principes établis dans ce rapport; pour sa part, le Groupe des 77 présentera un projet de résolution sur la question. Le Comité de haut niveau a adopté pour les années 90 une stratégie en matière de CTPD qui fixe des directives précises pour ce mode de coopération. Le système des Nations Unies et le PNUD doivent accorder la priorité absolue à ce mode de coopération et recueillir les fonds nécessaires à la réalisation des objectifs fixés. Toute stratégie visant à assurer un développement durable se doit de viser à améliorer les conditions de vie de tous et des couches déshéritées en particulier. Cette attitude implique un engagement dans les domaines de la santé, de l'alimentation et du logement; l'instruction et la formation sont également indispensables pour assurer réellement l'égalité des chances pour tous.

29. La mobilisation et l'intégration de la femme, qui figurent parmi les objectifs du programme Action 21, sont essentielles. C'est un thème qui doit prendre dûment en compte l'examen des problèmes de la pauvreté, des établissements humains et de l'accroissement de la population.

30. M. PEETERS (Belgique), prenant la parole au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, dit que le thème le plus important dont la Commission est saisie est celui de la valorisation des ressources humaines, qui fait partie intégrante du développement durable et doit être incorporée dans toute nouvelle approche du développement.

31. Les ressources humaines sont dans beaucoup de cas les ressources renouvelables les plus sous-utilisées; toutefois, les pays en développement eux-mêmes peuvent inverser cette tendance dans le cadre de leur politique nationale. L'éducation primaire, en particulier des jeunes filles, et les soins de santé de base devraient recevoir l'attention primordiale dans ce domaine car ces deux secteurs forment la pierre angulaire de tout processus vers le renforcement des capacités des pays.

32. Toutefois, comme le développement des ressources humaines et le développement humain forment un domaine inséparable, les mesures sectorielles doivent aller de pair avec l'observation de principes généraux comme le respect des droits de l'homme, la démocratisation, la bonne gestion publique et la participation de tous les groupes sociaux au processus de développement.

33. Ces mesures doivent être appuyées par l'aide extérieure mais elles n'en dépendent pas. Il faut toutefois reconnaître que l'ajustement structurel et les transformations économiques requièrent des mesures sociales d'atténuation bien

(M. Peeters, Belgique)

conçues et que les pays en développement et la communauté internationale doivent assumer les responsabilités qui leur échoient à cet égard.

34. Il est indéniable que les pays les moins avancés traversent des temps particulièrement difficiles. Leur PIB par habitant continue de diminuer car leur accroissement démographique est supérieur à leur croissance économique. On observe néanmoins des disparités entre ces pays et ceux qui ont engagé des politiques d'ajustement dont les résultats commencent à se manifester. La révision à mi-parcours du Programme d'action devrait attacher une attention particulière à l'étude de ces disparités. Il est manifeste que la solution des problèmes des pays les moins avancés réside dans une combinaison de mesures à moduler en fonction du pays concerné.

35. La communauté internationale doit respecter les engagements qu'elle a pris en matière d'assistance aux pays les moins avancés. La Communauté européenne a souscrit à l'objectif de consacrer 0,15 % de son PNB à l'aide aux pays les moins avancés, et certains pays membres ont même dépassé cet objectif. En outre, dans les domaines prioritaires comme la politique démographique et la coopération régionale, il convient d'assumer une complémentarité entre les efforts menés par les PMA sur le plan national et l'aide apportée par la communauté internationale.

36. S'agissant des questions relatives à la participation effective et à l'intégration des femmes au développement, et à la coopération économique et technique entre pays en développement, l'orateur renvoie aux déclarations faites sur ce sujet au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres au cours de la session de fond du Conseil économique et social.

37. Toutefois, il n'est pas inutile de souligner la grande importance que la Communauté européenne et ses Etats membres accordent à la participation de la femme au processus de développement. En prenant en compte le rôle clef que joue la femme dans divers secteurs et les obstacles majeurs qui s'opposent à son intégration dans le processus de développement, on pourra mettre au point une nouvelle approche qui englobe les aspects tant sociaux qu'économiques du développement.

38. M. SMIRNOV (Fédération de Russie) souligne l'importance de la mise en valeur des ressources humaines pour le développement durable, thème qu'aborderont prochainement le Sommet mondial pour le développement social, la Conférence mondiale sur les femmes et la Conférence internationale sur la population et le développement.

39. Les projets d'assistance des Nations Unies, des institutions spécialisées et des institutions de Bretton Woods, ainsi que les rapports annuels du PNUD, montrent le lien nécessaire qui existe entre les ressources humaines et les stratégies internationales de développement. Dans le rapport que le Secrétaire général a dressé sur ce thème (A/48/364), on soulignera les recommandations visant à atténuer les incidences négatives des programmes d'ajustement structurel; prêter l'attention qui se doit au recyclage professionnel afin d'améliorer la situation de l'emploi; coordonner les politiques fiscales et budgétaires et assurer le meilleur équilibre possible dans l'emploi des mesures économiques et administratives pour le règlement des problèmes.

(M. Smirnov, Fédération de Russie)

40. Ce rapport fait également une analyse pertinente de la situation des ressources humaines dans les économies en transition. L'orateur appuie la recommandation formulée dans le rapport concernant l'amélioration des activités opérationnelles du système des Nations Unies, notamment le renforcement des activités de coordination et de contrôle au sein du système et au niveau national, la normalisation des indicateurs sociaux pour tout le système et l'élaboration de notes de stratégie nationale pour chaque pays, avec l'aide du système des Nations Unies et sous la direction du Coordonnateur résident. La Fédération de Russie souscrit aussi à la proposition de concentrer et de rationaliser les efforts déployés par l'Organisation concernant les projets et les problèmes les plus importants en accordant la priorité à l'infrastructure et au cadre institutionnel à l'échelle des pays.

41. La Fédération de Russie estime également qu'il faut accorder la plus haute priorité à l'amélioration de la condition féminine et à la participation de la femme à la vie publique et économique. Il faut espérer que la Conférence de Beijing, en 1995, fournira des orientations pratiques claires tant pour les politiques nationales que pour la coordination internationale dans ce domaine.

42. S'agissant de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, la délégation de la Fédération de Russie comprend parfaitement l'urgence et la gravité des problèmes de ces pays et appuie les efforts déployés par les Nations Unies pour leur prêter assistance. Toutefois, étant donné les difficultés qu'elle traverse en cette période de transition, tant que sa situation économique ne sera pas stabilisée, la Fédération de Russie devra limiter ses activités d'aide multilatérale notamment celles menées dans le cadre du système des Nations Unies. Pour améliorer l'efficacité de l'aide apportée aux pays les moins avancés, il faut continuer de faire appel aux groupes consultatifs et aux tables rondes sur des pays et des groupes de pays déterminés, car il faut tenir compte des caractéristiques propres à chacun de ces pays et entités.

43. La Fédération de Russie est déterminée à mettre en oeuvre des modalités d'assistance et de coopération d'intérêt mutuel, en exploitant notamment les avantages comparatifs de certains pays (conditions climatiques, main-d'oeuvre et autres), en privilégiant le commerce et la participation du secteur privé puisque dans ce domaine, comme le montre la pratique, le secteur privé est beaucoup plus dynamique, fiable et rapide que le rigide appareil d'Etat. La CTPD offre également des possibilités. Le rapport du Secrétaire général (A/48/491) fait le joint des travaux menés dans le cadre du système des Nations Unies, en particulier au PNUD, et dit avec raison que le rôle du système des Nations Unies consiste seulement à compléter les efforts menés par les pays en développement eux-mêmes. Le financement des divers projets devrait également obéir à ce principe.

44. M. NEBIE (Burkina Faso) souligne que trois ans après l'adoption du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et deux ans avant son évaluation à mi-parcours, il faut tirer la sonnette d'alarme sur la dégradation de la situation économique, sociale, écologique et alimentaire des PMA. Les PMA ont enregistré une diminution de leur revenu par habitant de 1990 à 1992 et les perspectives pour 1993 ne sont guère prometteuses. Le Secrétaire général des Nations Unies n'est guère plus optimiste dans son rapport (A/48/333).

(M. Nebie, Burkina Faso)

45. Les chiffres sont éloquents bien qu'ils donnent une image partielle de la réalité. La dette extérieure des pays les moins avancés, qui s'élève au total à 116 milliards de dollars des Etats-Unis, est supérieure au PIB pour certains pays; dans d'autres pays, l'encours de la dette équivaut à deux tiers du PIB. Le service de cette dette吸ue 22 % des recettes d'exportation. Etant donné la chute des prix des produits d'exportation, la part des pays les moins avancés dans le commerce mondial est passée de 0,6 % à 3 %. L'aide publique au développement a également baissé. Au niveau alimentaire, plusieurs PMA sont déficitaires et doivent importer des denrées d'une valeur de 865 millions de dollars.

46. Comme indiqué dans la résolution 47/173 de l'Assemblée générale, le Programme d'action doit être appliqué par toutes les parties dans son intégralité, de manière efficace et dans les meilleurs délais. Le Burkina Faso, comme d'autres PMA, a mis en oeuvre en 1991 un programme d'ajustement structurel et en 1993 une facilité d'ajustement structurel renforcé.

47. Il faut espérer que la Déclaration économique, adoptée par les membres du Groupe des 77 en juillet 1993 à Tokyo, contribuera à l'application immédiate du Programme d'action.

48. Le Gouvernement du Burkina Faso, conscient du caractère pluridimensionnel des questions de développement, s'efforce d'intégrer les femmes dans le développement en s'inspirant des mesures proposées par le Secrétaire général dans son rapport (A/48/70). Le Burkina Faso a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Dans ce pays, les femmes, qui représentent 52 % de la population, occupent 22,5 % des emplois de la fonction publique à tous les grades de la hiérarchie administrative et politique. Le principe à travail égal salaire égal leur est appliqué. Pour favoriser l'intégration des femmes dans le développement, le Burkina Faso a également pris des mesures dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la santé et la planification familiale, ainsi que de la réforme agraire. Bien que ces actions soient encore très modestes, il ne faut pas oublier que tout progrès en la matière ne se fait pas seulement à coup de lois et de décrets. Les femmes elles-mêmes doivent se mobiliser pour surmonter l'obstacle de la pesanteur socio-culturelle qui du reste n'est pas un monopole du Burkina Faso.

49. M. SHARMA (Népal) souscrit aux vues exprimées par le représentant de la Colombie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et dit que malgré l'adoption du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, en cette fin de siècle, dans la majorité de ces pays, population et pauvreté ne font que s'accroître. Les tristes enseignements de la décennie passée sont d'autant plus importants à retenir lors de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90, que le monde a connu de véritables bouleversements.

50. Les bouleversements politiques en cours libéreront un vaste capital de ressources sacrifié jusqu'ici à l'affrontement idéologique. S'il y a des pays qui méritent de profiter des dividendes de la paix, ce sont bien les pays les moins avancés, écrasés qu'ils sont par la pauvreté. Déterminés à faire la part qui leur revient dans le Programme d'action pour les années 90, ces pays se sont

(M. Sharma, Népal)

démocratisés et ont entrepris de vastes réformes économiques. Aujourd'hui, ils sont confrontés au double problème de la transition politique et des incertitudes que suscitent la libéralisation de l'économie et la promotion de l'économie de marché.

51. Dans les efforts qu'il mène pour promouvoir la démocratie et le développement durable, le Népal se trouve dans une situation analogue. La consolidation de son régime démocratique tout nouveau exige un développement socio-économique accéléré de nature à convaincre la population que la démocratie est un processus de longue haleine et qu'il ne faut pas écouter les chants de sirènes des détracteurs de la démocratie et du développement durable.

52. L'accord conclu entre la communauté internationale et les pays les moins avancés dans le cadre du Programme d'action pour les années 90 exige que les deux parties fassent honneur à leurs engagements. Les PMA ont besoin d'un volume nettement supérieur d'aide publique au développement car l'assistance qu'ils reçoivent est inférieure au niveau d'investissement requis pour obtenir une croissance accélérée; en outre, six pays ont été ajoutés à la liste des PMA et les réformes du commerce international n'ont pas suffi pour rectifier l'inégalité des termes de l'échange ou élargir la participation de ces pays au commerce mondial, facteurs auxquels s'ajoutent les dépenses supplémentaires qu'entraînent l'application d'Action 21 et les vastes réformes politiques dans lesquelles se sont engagés un certain nombre de pays.

53. Le service de la dette continue d'absorber des ressources qui pourraient être affectées aux investissements intérieurs et, partant, de grever l'économie. Le Népal espère que le programme de développement en cours d'élaboration donnera la priorité, à court et moyen terme, à l'allégement du fardeau de la dette, à l'augmentation des flux d'assistance et autres facteurs de développement. Toutefois, pour assurer un développement durable à moyen et long terme, la stratégie la plus fiable consiste à créer un environnement propice aux échanges internationaux. Il est impérieux de mettre fin à la détérioration continue des termes de l'échange desdits pays et de réduire, en vue de leur élimination, les obstacles à leurs produits et services.

54. La communauté internationale doit servir de catalyseur pour la promotion des investissements directs étrangers dans les pays les moins avancés et doit continuer à améliorer le système généralisé de préférences. Il convient d'encourager les exportations des pays en développement les moins avancés, tâche qui incombe tant aux pays industrialisés qu'aux pays en développement les plus avancés. La communauté internationale doit prendre en compte les problèmes des pays en développement les moins avancés, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay.

55. La paix, la stabilité et la prospérité sont tributaires de la croissance économique des pays en développement et de la réduction du fossé entre riches et pauvres.

56. M. NKONKOU (Congo) dit que sa délégation souscrit à la déclaration qu'a faite le représentant de la Colombie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

(M. Nkonkou, Congo)

57. Le Congo apprécie les idées contenues dans la version préliminaire de l'Etude mondiale de 1994 sur le rôle des femmes dans le développement. Lors des premières journées scientifiques tenues en janvier 1993 au Congo dans le cadre de l'intégration des femmes au développement, trois groupes de travail ont été constitués pour examiner le statut de la femme dans le secteur moderne, sa participation dans les petites et moyennes entreprises et son rôle dans le secteur rural.

58. Au Congo, dans le secteur moderne, l'insertion de la femme dans le système salarial se situe entre 1929 et 1934. On enregistre dans la fonction publique un taux de présence féminine de 33,45 % qui se concentre dans les secteurs de l'enseignement, de l'administration et de la santé. Dans le secteur de la petite et moyenne entreprise, il est reconnu que le secteur dit informel procure emplois et revenus à une fraction importante de la population active. Selon le recensement de 1984, plus de 60 % des activités du secteur informel étaient concentrées dans quatre grandes villes du Congo, où elles pourvoyaient plus de 31 % des emplois. Dans les villes, les femmes travaillant dans le secteur informel représentent 53 % de la main-d'oeuvre.

59. Dans le secteur rural, la femme représente plus de 60 % de la force de travail; elle produit plus de 80 % des denrées alimentaires consommées et est en grande partie responsable de l'éducation des enfants et des tâches domestiques. Parmi les contraintes qui pèsent sur la femme dans le secteur moderne, la petite et moyenne entreprise et le secteur rural, on peut citer entre autres l'insuffisance des services sociaux et de santé et le manque de financement et de formation. Une attention particulière devrait être accordée à la femme en milieu rural dans la version définitive de l'Etude mondiale de 1994 sur le rôle des femmes dans le développement.

60. M. CHOWDHURY (Bangladesh) dit que trois ans après son adoption, le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés n'a pas été sérieusement mis en oeuvre. Il est vrai qu'il revient au premier chef aux pays les moins avancés eux-mêmes d'oeuvrer pour leur propre développement. Il est vrai aussi que la majorité d'entre eux se sont efforcés de réorienter leurs politiques macro-économiques et sectorielles. Toutefois, une conjoncture extérieure défavorable a déjoué leurs initiatives. Depuis 1990, l'économie des pays les moins avancés ne fait que stagner et le revenu par habitant ne cesse de baisser, tandis qu'en 1991 et 1992, la croissance réelle du PIB a été négative ou égale à zéro.

61. Cette mauvaise conjoncture n'a pas empêché de nombreux PMA, dont le Bangladesh, de réaliser des réformes économiques courageuses et souvent dououreuses. Cela dit, ce processus de réforme demeure fragile et se solde en général d'un coût social élevé pour certains secteurs de la population pour qui les bénéfices escomptés sont loin d'être évidents. Aussi la communauté internationale doit-elle veiller de toute urgence à ce que le Programme d'action soit appliqué pleinement et dans les meilleurs délais.

62. Le problème de la dette entrave toujours gravement le développement économique des pays les moins avancés. Le montant total de la dette à long terme des PMA s'élève actuellement à 116 milliards de dollars; les plans d'allégement du fardeau de la dette ne s'appliquent qu'à une partie de ce montant, et beaucoup de ces pays ne font qu'accumuler les arriérés de paiement;

/...

(M. Chowdhury, Bangladesh)

le paiement du service de la dette multilatérale constitue également un fardeau de plus en plus lourd. Le Bangladesh engage la communauté internationale et en particulier les donateurs à annuler toute la dette publique des pays les moins avancés et demande aux créanciers privés et aux institutions multilatérales d'appliquer à ces derniers des mesures visant à en atténuer la charge de la dette.

63. Le commerce international peut constituer un complément utile pour accroître les ressources dont disposent les pays les moins avancés mais il convient d'offrir à ces pays de meilleures conditions d'accès au marché afin de réactiver leur croissance économique. Il conviendra de prendre dûment en compte les intérêts et la situation de ces pays dans l'Acte final des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay.

64. Il est également impérieux que les bailleurs de fonds internationaux s'efforcent d'augmenter l'aide qu'ils apportent aux pays les moins avancés, conformément aux engagements pris dans le cadre du Programme d'action.

65. La dégradation de l'environnement dans les pays les moins avancés est une question à laquelle la communauté internationale doit s'attaquer de toute urgence. Pour que ces pays puissent faire face aux problèmes supplémentaires de la dégradation et de l'érosion des sols, de la sécheresse, de la salinité, des inondations et des cyclones, il convient de leur offrir des possibilités de financement à des conditions de faveur et de leur donner accès aux écotechniques.

66. S'agissant de la coopération économique et technique entre pays en développement, le Bangladesh estime que l'on doit consolider la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale. L'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) s'attache à promouvoir la coopération économique et technique entre les Etats sud-asiatiques, et le Plan d'action de Buenos Aires et le Programme d'action de Caracas sont toujours en vigueur. Le Bangladesh prie instamment les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies oeuvrant dans le domaine du développement d'agir de toute urgence pour appliquer ces plans sans délai.

67. M. ZAIN (Malaisie) dit que le rôle productif de la femme mérite d'être souligné et que cette notion doit être élargie pour englober également le rôle de la femme dans la protection de l'environnement, la préservation de la morale sociale et des valeurs familiales et la lutte contre la toxicomanie. La plupart des obstacles qui s'opposent encore à la participation effective de la femme au développement résultent de facteurs culturels ou d'idées préconçues. A travail égal, les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes. Les possibilités peu nombreuses offertes aux femmes résultent des préjugés tenaces qui les confinent à un nombre limité de domaines. Aussi, pour remédier à cette situation et faire participer davantage la femme au développement, est-il urgent de mettre en place un programme d'action, qui vise notamment : à faire reconnaître pleinement la contribution que peut apporter la femme en éliminant les préjugés dont elle fait l'objet, surtout chez les responsables de l'enseignement et les planificateurs de l'économie; à dispenser un nouveau type de formation professionnelle qui permette à la main-d'oeuvre féminine d'acquérir les connaissances techniques qu'exigent les importants changements structurels en cours dans de nombreuses sociétés, et, partant, de ne pas être la première à

(M. Zain, Malaisie)

pâtir du chômage structurel; à promouvoir des valeurs culturelles de nature à permettre un plus large accès des femmes à la formation professionnelle et technique; à créer l'infrastructure nécessaire pour promouvoir la participation de la femme au développement, à faire appliquer le principe à travail égal salaire égal et à assurer l'égalité de chances pour ce qui est de la promotion.

68. La Malaisie met en oeuvre de nombreux programmes pour accroître la mobilisation et la participation de la femme au développement : création de réseaux d'information fournissant des données sur le marché du travail, en particulier aux femmes des zones rurales; augmentation du nombre de garderies et autres structures d'accueil à proximité des usines et amélioration des conditions de transport entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Le Ministère de l'unité nationale et du développement social s'est doté d'un service de la condition féminine chargé de formuler des politiques visant à améliorer la situation de la femme, en l'associant davantage à l'activité économique.

69. La délégation malaisienne appuie la tenue, début 1995, à Beijing, de l'importante Conférence sur le rôle de la femme dans le développement et prie instamment les autres pays de ratifier et d'appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

70. Concernant la coopération économique et technique entre pays en développement, il faut rappeler les importants obstacles structurels qui restent à surmonter, notamment la disponibilité de données sur les besoins et les possibilités des pays en développement dans les domaines de la CEPD et de la CTPD, ainsi que les possibilités d'accès à ces informations. Les données dont on dispose étant manifestement insuffisantes, il faudrait mettre en place une base de données exhaustive sur toutes les questions relatives aux technologies existantes susceptibles d'être organisées sous la forme d'un réseau d'information. Les systèmes existants doivent être réaménagés ou regroupés au sein d'un réseau opérationnel doté d'un centre de coordination propre au niveau international.

71. S'il incombe, au premier chef, aux pays en développement eux-mêmes de promouvoir la CTPD et la CEPD, les pays développés et les organismes multilatéraux n'en sont pas moins appelés à engager une action constructive pour contribuer au succès de ces activités. A ce propos, les pays en développement ne disposant pas des ressources financières et technologiques nécessaires, ils gagneraient à s'assurer le concours des pays développés et des organismes multilatéraux. Ces modalités de coopération seront d'autant plus rentables et efficaces qu'elles permettront d'augmenter les achats effectués sur place et de mieux utiliser les connaissances techniques locales.

72. Concernant les ressources humaines, leur mise en valeur rapide est un élément décisif pour obtenir des taux de croissance économique élevés. C'est ce que confirme d'ailleurs une étude récente de la Banque mondiale sur le "miracle de l'Asie de l'Est", qui montre que l'inscription de tous les enfants dans l'enseignement primaire et secondaire joue un rôle capital dans la formation de la main-d'oeuvre nécessaire au succès de l'industrialisation. Cette entreprise exige d'énormes dépenses publiques que les gouvernements de plus d'un pays en développement ne peuvent encourir. La solution réside donc dans une plus grande coopération internationale pour la mise en valeur des ressources humaines.

(M. Zain, Malaisie)

73. Les gouvernements des pays développés et des pays en développement les plus avancés peuvent accroître le nombre de places qu'ils ont à même d'offrir gratuitement dans leurs universités et établissements supérieurs aux étudiants des pays les plus pauvres. Malheureusement, de nombreux pays développés ne reconnaissent pas la nécessité de former des étudiants venus de pays en développement et imposent des quotas qui limitent le nombre d'étudiants étrangers qu'ils sont disposés à recevoir tout en augmentant le montant des droits d'inscription. Les pays développés devraient reconnaître que la formation d'étrangers dans leurs universités et établissements supérieurs est une forme d'assistance technique. L'octroi de bourses d'étude à des étudiants étrangers permettrait aux pays en développement de se doter d'une main-d'œuvre qualifiée. Cela déboucherait sur une croissance rapide qui favoriserait à son tour les échanges internationaux et, partant, le bien-être dans le monde entier.

74. Les investisseurs étrangers et les fournisseurs de biens d'équipement des pays développés peuvent jouer un rôle fondamental pour l'obtention des connaissances techniques adaptées aux besoins du secteur industriel. Les investisseurs étrangers pourraient créer des centres d'enseignement technique dans les pays bénéficiaires afin de former des étudiants qui, à l'issue de cette formation, auront toutes les qualifications voulues. Les fournisseurs de biens d'équipement, quant à eux, pourraient assurer le transfert de connaissances techniques par le biais de stages de formation dispensés au siège ou dans les pays d'implantation.

75. M. MURIITHI (Kenya) dit que le développement durable est fondé sur la mise en valeur des ressources humaines et qu'il exige de ce fait des investissements plus importants dans le secteur de l'enseignement, une amélioration des conditions de travail et l'adoption d'un ensemble de mesures de stimulation et d'incitation, visant à augmenter la productivité. Aussi, le Kenya a assigné à la question un rang de priorité élevé. C'est ainsi que, lors de l'élaboration de son septième plan de développement, il mettra tout particulièrement l'accent sur la relance et la croissance à moyen terme. A cette fin, il fera porter ses efforts sur quatre aspects de la mise en valeur des ressources humaines, à savoir : création d'un environnement macro-économique propre à faciliter la réforme structurelle, en vue d'atteindre un rythme de croissance économique accéléré; augmentation de la productivité de tous les secteurs de l'économie et accroissement des revenus réels des travailleurs; création d'un nombre important d'emplois dans les secteurs structuré et non structuré de l'économie, compte dûment tenu de l'environnement; et intégration de la dimension humaine au développement, en vue de promouvoir une meilleure utilisation des ressources humaines existantes et de satisfaire les besoins fondamentaux de la population.

76. Les pays en développement qui exécutent des programmes d'ajustement structurel se heurtent aux incidences négatives de ces réformes sur les groupes les plus vulnérables de la population, tels que les pauvres, les femmes et les enfants. Dans les pays d'Afrique subsaharienne, les subventions de l'Etat ne suffisent pas à pallier ces effets.

77. Le Kenya se félicite des diverses mesures que l'ONU a adoptées dans le cadre de ses activités opérationnelles, en vue de renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines. Cela dit, compte tenu des autres priorités nationales, les ressources

(M. Muriithi, Kenya)

financières allouées à ce secteur ne sont pas suffisantes; aussi faut-il accroître considérablement les apports de capitaux et le volume d'assistance technique pour appuyer les efforts déployés par ces pays. Il s'agit de les aider en priorité à : renforcer les institutions de mise en valeur des ressources humaines; élaborer des programmes d'étude pour les écoles et les établissements de formation; former des artisans dans le secteur non structuré et des moniteurs; produire du matériel, des manuels et des supports éducatifs à bas prix afin de réduire le coût de l'enseignement et de la formation; formuler des politiques de création d'emplois et de revenus, afin de développer le secteur non structuré, au bénéfice notamment des femmes et des jeunes; renforcer leur capacité d'élaborer des politiques en matière de population et planifier et renforcer leurs services de santé maternelle et infantile et leurs soins de santé primaires; encourager l'esprit d'entreprise afin de développer le secteur privé; et renforcer leurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche en vue de réduire au minimum la formation à l'étranger.

78. M. Horiguchi (Japon) rappelle qu'en 1990, la Déclaration et le Programme d'action de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ont été adoptés à l'unanimité et dit que sa délégation se félicite que nombre de ces pays aient pris l'engagement d'exécuter leurs propres plans nationaux en tenant compte du Programme d'action. La situation économique mondiale étant difficile, il est malaisé pour ces pays de réaliser leurs objectifs en matière de reprise économique, de politiques macro-économiques et de réformes structurelles. Cela étant, la communauté internationale s'est efforcée de créer un environnement mondial sûr et d'aider les PMA à atteindre leurs objectifs.

79. La coopération économique et technique entre pays en développement est essentielle à leur développement économique et social. Mais s'il est vrai qu'il appartient au premier chef aux pays en développement eux-mêmes de promouvoir cette coopération, il n'en demeure pas moins fondamental que les pays développés et le système des Nations Unies leur prêtent assistance.

80. Le Gouvernement japonais a appuyé les activités des pays en développement par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux, tels que le PNUD et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), ainsi que par des mécanismes bilatéraux. L'un de ses programmes d'assistance bilatérale porte sur la formation dans des pays tiers.

81. A cet égard, il y a lieu de se féliciter des résultats de la récente Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique qui avait pour objet de déterminer dans quelle mesure les pays d'Afrique pouvaient tirer parti de la riche expérience accumulée par les pays d'Asie en matière de développement des capacités nationales. Le Gouvernement japonais a indiqué qu'en 1994, serait organisé en Asie, en coopération avec le PNUD, un séminaire afro-asiatique visant à promouvoir les activités de coopération économique et technique entre pays en développement.

82. Lorsqu'il s'est rendu en janvier en Asie de l'Est, le Premier Ministre japonais a annoncé que le Japon contribuerait 500 000 dollars au financement des programmes de planification familiale en Indonésie, par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), 200 000 dollars au financement des

(M. Horiguchi, Japon)

activités de coopération Sud-Sud dans ce pays par l'intermédiaire du PNUD, et 200 millions de yen au financement de l'achat de fournitures et d'appareils médicaux destinés à des programmes de formation à la rééducation des personnes handicapées dans des pays tiers.

83. Dans le long terme, l'objectif final de la mise en valeur des ressources humaines n'est pas d'augmenter le taux de croissance, mais de développer et renforcer la capacité nationale des pays en développement. Le Japon continuera de contribuer à la réalisation de ces objectifs en appuyant les efforts des pays en développement par l'intermédiaire du système des Nations Unies.

84. M. BIAOU (Bénin) rappelle que trois ans après l'adoption du Programme d'action, les PMA se caractérisent par une économie stagnante, une baisse du revenu par habitant et une croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) négative ou nulle. L'aide publique au développement (APD) a diminué sous l'effet de contraintes budgétaires de plus en plus importantes dans les pays donateurs. Outre des catastrophes naturelles récurrentes, telles que sécheresse et inondations, les PMA sont aux prises avec les problèmes que posent les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays.

85. Certains PMA, comme le Bénin lui-même, ont néanmoins entrepris de vastes réformes politiques et économiques. Pour que ces efforts ne restent pas vains, la communauté internationale doit annuler au moins une partie de la dette extérieure de ces pays et leur fournir une aide financière plus importante.

86. Il est indispensable d'augmenter de façon très substantielle les flux nets de capitaux à destination des PMA pour compléter l'épargne interne limitée que ces pays peuvent eux-mêmes mobiliser. La délégation béninoise suggère donc qu'un Fonds d'affectation spéciale soit mis en place, au niveau de la CNUCED, en vue de renforcer le Programme d'action.

87. Dans sa résolution 47/173 du 22 décembre 1992, l'Assemblée générale a réaffirmé qu'il fallait examiner d'urgence les incidences financières de la nouvelle liste des PMA comme elle l'avait déjà recommandé dans sa résolution 46/156 du 19 décembre 1991 et comme l'avait préconisé la CNUCED à sa huitième session. Le représentant du Bénin s'étonne que cette étude n'ait pas encore été faite et déplore également que les commissions régionales n'aient pas toujours lancé la série de réunions périodiques qui doivent permettre de suivre les progrès accomplis en matière de coopération économique entre les PMA et les autres pays en développement. Le Bénin regrette que les organes et organismes des Nations Unies n'aient pas encore entamé le processus d'évaluation sectorielle dans le cadre de l'examen et du suivi de l'exécution du Programme d'action.

88. Sont également restés sans écho les appels lancés par l'Assemblée générale à ses quarante-sixième et quarante-septième sessions en vue de réunir les ressources extrabudgétaires nécessaires pour assurer la participation d'au moins un représentant de chacun des PMA aux réunions annuelles du Conseil du commerce et du développement.

89. Il est indispensable que l'Acte final des négociations d'Uruguay envisage des mesures concrètes en faveur des PMA et prévoie notamment l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires applicables à la fois aux produits de base et aux produits finis.

(M. Biaou, Bénin)

90. Les paragraphes 57 à 90 du rapport publié sous la cote A/48/333 résument les mesures prises par les organes, organismes et organisations des Nations Unies en vue de mettre en oeuvre le Programme d'action et les décisions contenues dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Beaucoup de mesures ont été prises ou tout au moins envisagées, mais les PMA n'en ont pas connaissance. Le système des Nations Unies en général et la CNUCED en particulier, devraient communiquer ces mesures aux PMA par l'intermédiaire des missions diplomatiques et des ministères des affaires étrangères de ces pays, par exemple de façon à ce qu'ils puissent tirer pleinement parti des possibilités offertes par le Programme d'action.

91. Au paragraphe 98 dudit rapport, il est dit que le Groupe intergouvernemental de la CNUCED qui est chargé de la question des PMA, devrait se réunir en septembre et octobre 1995 pour procéder à l'examen à mi-parcours de la situation dans ces pays et rendre compte à l'Assemblée générale des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action. Il faudrait que cette réunion se tienne en août ou, au plus tard, au début de septembre 1995, de sorte que la documentation nécessaire puisse être établie comme il se doit avant l'ouverture de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

92. M. YALLOW (Gambie) dit qu'il ressort du rapport du Secrétaire général que la mise en oeuvre du Programme d'action n'a pas encore réussi à enrayer la détérioration des économies des pays les moins avancés ni à engager ces pays sur la voie d'un développement durable. La stagnation de leur PIB, la baisse de leur revenu par habitant et la faiblesse de leurs variables économiques témoignent de la situation critique dans laquelle se trouvent les PMA, particulièrement en Afrique. Du fait de leur manque de ressources économiques, qu'aggravent des facteurs climatiques défavorables, il leur est de plus en plus difficile de mener à bien des programmes de développement.

93. Comme les autres PMA, la Gambie a déployé des efforts considérables pour aligner ses politiques macro-économiques et sectorielles sur le Programme d'action, de façon à moderniser son économie, promouvoir la participation populaire au processus de développement, renforcer ses capacités nationales et institutionnelles en matière de ressources humaines, aborder sérieusement le problème de la dette extérieure et de son service et stimuler l'activité du secteur privé.

94. Ces efforts n'ont été ni complétés ni appuyés par une augmentation sensible de l'assistance extérieure, comme le prévoit le Programme d'action. Au contraire, le montant total de l'aide publique au développement a considérablement diminué, accentuant les faiblesses de l'économie des PMA, les empêchant de trouver une solution satisfaisante au problème de la dette et de son service et leur interdisant, tout au moins durant cette décennie, d'accorder la priorité à la mise en valeur des ressources humaines et à la mise en oeuvre de politiques visant à limiter la croissance de la population, revitaliser le secteur agricole, renforcer la sécurité alimentaire et encourager l'accumulation et l'utilisation effectives de l'épargne interne.

95. Pour toutes ces raisons, quand les ministres des pays les moins avancés se sont réunis à New York en septembre 1993, ils ont adopté une déclaration indiquant que les pays donateurs étaient très peu nombreux à avoir atteint ou dépassé l'objectif convenu par les Nations Unies de consacrer 0,7 % de leur

/...

(M. Yallow, Gambie)

produit national brut à l'aide publique au développement. Cette situation est lourde de conséquences pour la mise en oeuvre du Programme d'action, d'autant plus que le rapport entre l'aide publique au développement et les PNB respectifs des pays membres du Comité d'aide au développement est passé de 0,09 % en 1989 à 0,08 % en 1992, entraînant une diminution proportionnelle de la part qui revient aux PMA. Il semble en aller de même pour l'assistance fournie par les institutions et organisations financières multilatérales. La communauté internationale, et en particulier les pays développés, devraient se montrer plus sensibles à la situation socio-économique des pays les moins avancés. Il faudrait que les pays donateurs essaient d'atteindre les objectifs fixés et de tenir les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Programme d'action.

96. Il faudrait annuler l'ensemble de la dette officielle des pays en développement les moins avancés ainsi que leur dette bilatérale. Pour stimuler leur développement économique, les marchés des pays développés devraient leur être plus largement ouverts.

97. La délégation gambienne espère qu'en 1995, lors de l'examen à mi-parcours du Programme d'action, on constatera une accélération de la mise en oeuvre du Programme, une augmentation de l'aide publique au développement et une amélioration du transfert de technologie, de sorte que les pays les moins avancés soient à même de se développer de façon auto-entretenue dans un environnement économique mondial favorable.

Projet de résolution A/C.2/48/L.3

98. M. JARAMILLO (Colombie), présentant le projet de résolution A/C.2/48/L.3, intitulé "Suite donnée au rapport de la Commission Sud", dont les auteurs sont la Colombie au nom des Etats Membres des Nations Unies qui appartiennent au Groupe des 77, la Chine et l'ex-République yougoslave de Macédoine, demande que l'on corrige une erreur qui figure dans le document. L'astérisque qui aurait dû être placée après le nom de la Colombie pour indiquer qu'elle agit au nom du Groupe des 77, a été placée par mégarde après celui de la Chine. Dans ce projet de résolution, il est demandé à la CNUCED d'établir tous les deux ans un rapport détaillé sur l'état de la coopération Sud-Sud et de présenter le premier de ces rapports à l'Assemblée générale à sa cinquantième session. L'intervenant espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution A/C.2/48/L.4

99. M. JARAMILLO (Colombie) présente le projet de résolution A/C.2/48/L.4, intitulé "Conférence internationale sur le financement du développement", dont les auteurs sont la Colombie au nom des Etats Membres des Nations Unies qui appartiennent au Groupe des 77, la Chine et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Dans ce projet de résolution, il est demandé au Secrétaire général d'établir, en étroite collaboration avec la Banque mondiale et tous les organismes du système des Nations Unies, un rapport sur la question du financement du développement et des sources de financement potentielles, et de le présenter à l'Assemblée générale à sa cinquantième session.

La séance est levée à 17 h 55.